

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



ALPES PROVENCE

UNE BANQUE QUI S'ENGAGE POUR TON BUDGET



UN PRÊT ÉTUDIANT

SANS TES PARENTS ⁽¹⁾

Jusqu'à

270€

**économisés
par an**

+80€ OFFERTS
À L'OUVERTURE D'UN COMPTE ⁽²⁾

FLASHE LE QR CODE
POUR ÊTRE RAPPELÉ(E)



EN CE MOMENT POUR LES OFFRES ASSURANCE
HABITATION JEUNES ET ASSURANCE
TOUS MOBILES : 2 MOIS OFFERTS
POUR TOUTE SOUSCRIPTION EN LIGNE ⁽⁴⁾⁽⁵⁾



**TA CARTE SANS FRAIS
À L'ÉTRANGER⁽³⁾**



**6€/MOIS POUR TON
ASSURANCE HABITATION⁽⁴⁾**



**À PARTIR DE 10,50€/MOIS POUR
ASSURER TOUS TES APPAREILS PORTABLES⁽⁵⁾**



**FLASHE LE QR CODE
POUR ÊTRE RAPPELÉ(E)**



(1) Prêt personnel réservé aux étudiants présentant une carte d'étudiant en cours de validité, sous réserve d'étude et d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse Régionale, prêteur. Pour les personnes mineures, le financement est proposé aux représentants légaux. Montant de prêt compris entre 1 500 € et 75 000 €, d'une durée de 12 à 144 mois, pour le financement des frais liés à la scolarité, à l'achat d'une voiture dans la limite de 6 000 €, ou à la location d'un appartement. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation de l'offre pour revenir sur votre engagement. Les conditions et événements garantis par l'assurance, si vous la souscrivez, sont indiqués au contrat. Le coût de l'assurance peut varier en fonction de votre situation personnelle. Renseignez-vous auprès de votre Caisse Régionale. Les contrats d'assurance emprunteur proposés par votre Caisse régionale de Crédit Agricole sont assurés par : PREDICA S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré. 334 028 123 RCS Paris. Siège social : 50-56 rue de la Procession - 75015 Paris. PACIFICA, la compagnie d'assurance dommages, filiale de Crédit Agricole Assurances. Entreprise régie par le code des assurances. S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €. TVA : FR 9535 2358 865. - Siège social : 8/10, Boulevard de Vaugirard 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Il peut arriver que votre état de santé ne vous permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées. Le dispositif prévu par la convention AERAS organise des solutions adaptées à votre cas. Ces contrats d'assurance sont distribués par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier sous le n° 07 019 231.

(2) Offre réservée aux 18-30 ans et étudiants bénéficiant d'une inscription valable dans un établissement école supérieur partenaire de la Caisse Régionale Crédit Agricole Alpes Provence. L'économie de 270 € correspond à la différence entre le montant annuel des cotisations de souscription à une offre Prestige pour une personne âgée entre 18 et 25 ans et la tarification standard en vigueur au 12/03/2025 pour la souscription de cette même Offre + 6 mois de cotisations offertes à la souscription d'une offre Prestige pour une personne âgée entre 18 et 25 ans. Versement d'une prime de 80 € conditionnée à signature d'un mandat de mobilité entrant Mobilit ou Facilit, ou 10 paiements par carte bancaire pour toute personne âgée de 18 à 25 ans. Le versement sera effectué dans un délai de 60 jours suivant la signature du mandat. Offre soumise à la souscription de l'une des 3 formules «Ma Banque au Quotidien» et non cumulable avec une offre de parrainage en cours. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse Régionale. Si le client ne maintient pas sa domiciliation bancaire au cours des 2 mois suivant son activation effective, ou en cas de clôture du compte du client, soit à son initiative, soit à celle du Crédit Agricole Alpes Provence en cas de comportement répréhensible du client dans ce même délai, la Caisse Régionale se réserve le droit d'annuler le bénéfice de la prime versée par un débit du compte sur lequel elle a été versée. Conditions valables jusqu'au 31/12/2026.

(3) L'exonération des frais à l'étranger concerne les paiements et retraits d'espèces en France et dans le monde entier. Lorsque vous effectuez des retraits d'espèces dans une devise étrangère, le montant retiré sera comptabilisé en euro sur votre compte après application du cours de change en vigueur lors du retrait. Par ailleurs, dans certains distributeurs de billets étrangers, des frais peuvent être prélevés par la banque de ce distributeur : soyez attentif aux informations qui vous sont données ! Lorsque vous réalisez des paiements par carte bancaire dans une devise étrangère, le montant payé sera comptabilisé en euro sur votre compte après application du cours de change en vigueur lors du paiement. Pour les virements non SEPA (en devise ou en euros hors SEPA) émis ou reçus, l'exonération des frais est limitée à 10 par an sur la formule Premium et illimitée sur la formule Prestige. Des frais peuvent être appliqués par la banque étrangère. Les frais de mise en place d'un transfert international récurrent ne sont pas inclus.

(4) Assurance Habitation Jeunes 2 mois offerts : offre valable pour toute souscription du 01/01/2026 au 30/04/2026 d'un contrat d'assurances habitation formule Jeunes Pacifica, en ligne ou à la suite d'un devis réalisé en ligne, par tout client ayant accès au service Crédit Agricole en ligne, hors prospect. Remboursement effectué 94 jours après la date d'effet du contrat sous réserve que le contrat soit toujours en vigueur. Cette formule s'adresse aux jeunes de 18 à 30 ans, locataires d'un bien de 2 pièces maximum avec des garanties essentielles : responsabilité civile, incendie, dégâts des eaux, bris de glace, événements climatiques, catastrophes naturelles. Le contrat d'Assurance Habitation est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15 - RCS Paris 352 358 865 - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Vous disposez d'un délai légal de rétractation dans le cadre de souscription suite à un démarchage et/ou vente à distance. Ce contrat est distribué par votre Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le n° 07 019 231.

(5) Assurance Tous Mobiles 2 mois offerts : offre valable pour toute souscription du 01/01/2026 au 30/04/2026 d'un contrat d'assurance tous mobiles Pacifica, en ligne ou à la suite d'un devis réalisé en ligne, par tout client ayant accès au service Crédit Agricole en ligne, hors prospect. 2 mois de cotisations remboursés sur la formule initiale ou intégrale. Remboursement effectué 94 jours après la date d'effet du contrat sous réserve que le contrat soit toujours en vigueur. Le contrat Assurance Tous Mobiles est assuré par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 455 455 425 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15 - RCS Paris 352 358 865 - N° de TVA : FR 95 352 358 865. Les événements garantis et les conditions figurent au contrat. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès - CS70392 - 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 381 976 448 Aix-en-Provence. FR234295_03BAVG. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Identifiant CITEO : FR234295_OIARUD.